



La lettre

Jean-Jacques Lasserre

Sénateur centriste des Pyrénées-Atlantiques

NUMERO 5



© A. Rozès

ÉDITO

A l'heure de la rentrée parlementaire, cette 5ème newsletter est l'occasion pour moi de dresser un bilan de la session écoulée. Plusieurs textes ont marqué la fin de session, mais un plus spécifiquement, celui relatif à la transparence de la vie publique. A mon sens, le souci de la transparence dans la vie publique en général, des élus en particulier, est louable et nécessaire. Les élus de la République sont redevables d'informations sur leurs activités, sur l'usage global des moyens qui leur sont confiés. Il s'agissait donc d'aborder ce débat avec lucidité, mesure et équilibre. La loi ne remplace jamais le sens de la justice et la rigueur intellectuelle: je ne partage pas le point de vue de ceux qui considèrent que la loi se substitue à l'éthique. Dans ce domaine, plus que dans d'autres, je sais combien il peut être possible de détourner les textes. De tous les scandales financiers qui ont éclaté ces derniers mois, pas un seul n'aurait été évité par une "simple loi". Devant les attentes fortes de la société sur la transparence, la tentation de l'élu, atteignant parfois le populisme, est de "laver plus blanc que blanc". Le devoir d'information s'arrête là où l'attitude populiste démarre, là où le voyeurisme devient un vrai risque. Mais tout ceci ne m'empêche pas d'être favorable à une totale transparence, notamment sur l'utilisation des enveloppes attribuées aux parlementaires. En dehors des indemnités classiques de fonction, il est normal qu'un parlementaire donne des explications quant à l'utilisation de ses différentes enveloppes, que ce soit celle destinée à la rémunération des collaborateurs ou celle destinée aux frais de mandat. Tout comme la publication du patrimoine au début et à la fin d'un mandat, cet exercice mérite d'être affiné, tant les écarts sont possibles par rapport à la réalité. Enfin, je trouve naturel que la fiscalité touchant les élus soit identique au droit commun.

La restauration de la confiance est nécessaire.

Toute mon actu sur jeanjacqueslasserre.com

L'ACTU AU SENAT

Mon intervention sur la PAC



Le 2 juillet dernier, je suis intervenu au nom du groupe centriste lors du débat sur la Politique Agricole Commune (PAC). J'ai ainsi eu l'occasion d'exprimer mes craintes sur plusieurs points importants, à savoir notamment: la convergence concernant la redistribution des aides, le sujet récurrent du verdissement, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et la prime herbagère agro-environnementale (PHA) mais aussi les jeunes agriculteurs. Si la France semble bénéficier d'une position de choix dans le domaine agricole, cette dernière doit être protégée, c'est tout l'objet des négociations qui ont eu lieu à Bruxelles dernièrement afin de définir la PAC pour les six années à venir. Dans ce contexte, le débat, bien qu'arrivé un peu tard au Sénat, est important, le Gouvernement étant présent pour écouter les parlementaires et relayer nos points de vue au niveau européen.

[L'intégralité du débat sur la PAC](#)

Transparence : je me suis abstenu



Courant juillet, le Sénat a examiné les deux projets de lois relatifs à la transparence de la vie publique. Aucun consensus n'ayant été trouvé entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, c'est finalement cette dernière qui a eu le "dernier mot", lors d'un vote définitif le 17 septembre dernier. Si plusieurs mesures de "moralisation de la vie publique" figurent dans ce texte, la publication du patrimoine des élus reste le point principal, autour duquel de longs débats se sont cristallisés. Finalement les députés ont opté pour une consultation du patrimoine des élus possible en préfecture, mais sans publication au Journal Officiel. Ceci diffère du texte voté par le Sénat qui contenait une disposition obligeant les élus à publier leur patrimoine au Journal Officiel. Pour ma part, j'avais ainsi choisi de m'abstenir pour toutes les raisons évoquées dans mon édit.

[Dossier législatif sur le PJJ transparence](#)

Le tourisme en débat



En tant que président du groupe d'études sur le Tourisme et les Loisirs du Sénat, j'ai participé à une rencontre parlementaire sur le tourisme en juin dernier, en compagnie d'autres élus et de professionnels du tourisme. Le but de ce rassemblement était de faire le point sur ce secteur primordial pour la France qu'est le tourisme, en s'axant sur une problématique particulière à savoir "la filière française du tourisme est-elle sous-exploitée?". Pour ma part, je suis intervenu lors de la première session intitulée "le tourisme, un atout français dans la crise". J'ai ainsi pu parler de notre département, et à plus grande échelle de notre région, le tourisme y étant un domaine précieux, notamment pour l'emploi et le dynamisme.

Conso: mon amendement sur le "fait maison" adopté



Lé Sénat a adopté, en première lecture, le 13 septembre dernier, le projet de loi relatif à la consommation. L'amendement que j'avais déposé, consistant à rendre facultative l'inscription de la mention "fait maison" sur les cartes des restaurants a été adopté, par scrutin public. Je considère en effet que dans la pratique ce label "fait maison" serait difficilement viable et que son efficacité resterait ainsi largement contestable. Je pense donc que le rendre facultatif est suffisant, pour que les restaurateurs qui le souhaitent puissent en bénéficier librement. En outre, parmi les autres mesures adoptées, on peut retenir la création d'une action de groupe et d'un registre national des crédits aux particuliers. Le texte doit désormais être examiné par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

[Dossier législatif sur le PJL conso](#)

Cumul: explication de mon vote



Le Sénat a adopté, le 19 septembre dernier, en première lecture, les projets de lois relatifs au cumul des mandats, modifiés par rapport à la version adoptée par les députés. En effet, un amendement sénatorial a permis d'exclure les sénateurs du dispositif. Pour ma part, je me suis abstenu sur le vote global. Je pense que l'interdiction du cumul doit s'adapter aux réalités, ce qui n'est pas le cas. Je pense notamment au cumul des mandats locaux dont on parle peu et qui est pourtant souvent excessif, mais aussi au traitement identique des maires, quelle que soit la taille de leur commune, qui est regrettable. Les textes seront bientôt examinés en commission mixte paritaire, afin qu'Assemblée et Sénat trouvent un consensus. Si tel n'est pas le cas, les députés auront le "dernier mot".

[Dossier législatif sur le PJLO cumul des mandats](#)

Pour la défiscalisation des heures supp



J'ai cosigné une proposition de loi de mon collègue centriste, Hervé Maurey, afin de réintroduire la défiscalisation des heures supplémentaires.

La suppression de cette défiscalisation s'est en effet traduite par une diminution forte de certains salaires, notamment dans les professions appelant à la pratique des heures supplémentaires.

Cette proposition de loi vise donc à rétablir les situations de revenus antérieurs.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Une nouvelle question écrite et une réponse



J'ai obtenu une réponse du Ministre chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage à ma question écrite sur la prime de réussite versée aux apprentis dans le secteur de l'automobile.

J'ai par ailleurs posé une nouvelle question écrite au Ministre de l'économie et des finances sur la taxe foncière applicable aux golfs.

[Toutes mes questions écrites et réponses](#)

Foncier non bâti: j'interpelle le Ministre



J'ai décidé de poser une question orale au Ministre de l'économie et des finances concernant la fiscalité applicable au foncier non bâti, suite aux modifications engendrées par la loi de finances pour 2013. En effet, à partir de 2014, le calcul de la taxe foncière sera modifié. La valeur cadastrale des terrains classés constructibles et situés dans une commune soumise à la taxe sur les logements vacants, en l'occurrence 24 notre département, sera majorée de 25 % et de cinq euros par mètre carré, soit une majoration minimale de 50 000 euros de la base imposable pour un hectare, avant de passer à dix euros à partir de 2016. Cette mesure peut sembler juste dans le sens où elle permettra de lutter contre la rétention foncière et contre les comportements spéculatifs. Mais dans les faits, ces terres sont, la plupart du temps, exploitées par des agriculteurs, le plus généralement fermiers. Dans ces cas de figure, cette décision va créer de graves difficultés aux exploitants agricoles. Je souhaite donc demander au Ministre si des modifications tendant à protéger le statut et la situation des fermiers sont en préparation.

[Lire ma question orale](#)

DANS LE DEPARTEMENT

Réforme des rythmes scolaires: où en est-on?



En restaurant une demi-journée d'école supplémentaire le mercredi matin, et en diminuant la journée de classe de quarante-cinq minutes les autres jours, la réforme des rythmes scolaires entraîne la réorganisation de tous les services connexes gérés par nos communes, en particulier l'organisation des garderies et les ramassages scolaires (notamment sur les communes rurales et celles, isolées, de montagne). Elle induit également un coût financier important, souvent de plusieurs centaines de milliers d'euros, difficile à supporter pour les communes de petite taille.

Dans notre département, seule une quinzaine de communes ont choisi d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013. Les villes de Pau et de Mourenx ont fait ce choix, ainsi 20 % des élèves des Pyrénées-Atlantiques seront concernés par ce nouveau rythme scolaire censé améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, et libérer du temps aux enfants pour leur permettre de s'épanouir dans des activités périscolaires. La rentrée 2014 verra la généralisation de cette réforme et nous pourrons alors, d'ici 2015, avoir suffisamment de recul pour mesurer et analyser les effets de ces changements sur les élèves.

Rencontre avec la CAPEB



L'une des préoccupations essentielles de cette année pour les artisans des Pyrénées-Atlantiques, aura été la réforme du régime de l'auto-entrepreneur, créé en 2009 pour favoriser la création d'entreprise, et donc d'emploi, en instaurant un statut simple et moins coûteux pour les hommes et les femmes voulant entreprendre. Mais le succès de la mise en place de ce nouveau régime s'est accompagné de nombreuses protestations de la part des artisans « en titre », amenant le gouvernement à réviser le statut de l'auto-entrepreneur dès le mois d'avril 2010. Or aujourd'hui de nombreux points demeurent nébuleux, notamment en ce qui concerne les distorsions de concurrence. Ainsi, les représentants de la CAPEB du Béarn et du Pays Basque m'ont alerté sur ces problèmes et je leur ai apporté mon soutien sur cette réforme essentielle qui doit s'articuler autour de 6 axes principaux.

[Lire la suite sur jeanjacqueslasserre.com](http://jeanjacqueslasserre.com)

LGV: financement enfin stoppé



Je ne reviendrai plus, maintenant que le Conseil général nous donne enfin raison en arrêtant ses versements, sur la catastrophique gestion de la LGV par l'actuel exécutif départemental.

Je rappelle les éléments fondamentaux sachant que je me suis toujours battu, avec mes amis, pour la desserte de Bayonne et de Pau et que je n'ai jamais admis le scandale financier auquel nous étions priés de nous soumettre:

- 1) Participation excessive sur Tours-Bordeaux
- 2) Aucune solidarité régionale
- 3) Aucune garantie sur le démarrage des travaux nous intéressant
- 4) Appauvrissement ultra rapide des finances du département, se traduisant irrémédiablement par une réduction de l'investissement départemental
- 5) Alignement, frisant la faiblesse, sur les décisions régionales et nationales

L'arrêt des financements, tant que nous n'avons pas de garanties, est ainsi à regarder comme une belle victoire politique de l'opposition.

La famille centriste réunie?



Vous ne serez pas étonnés de l'intérêt que je porte au rassemblement de la famille centriste. Était-ce un sentiment prémonitoire? En tout cas, j'étais convaincu, lorsque j'ai porté Forces 64 sur les fonts baptismaux, de la nécessité de réunir les conseillers généraux se réclamant de valeurs communes. Plus que jamais, je m'en félicite. Faire de la politique sans sectarisme est possible. Faire preuve à la fois de rigueur, mais aussi d'initiatives et de solidarité, sont autant de valeurs qui méritent une offre politique. L'exemple de Forces 64, dont mes amis et moi sommes fiers, mérite à mon sens de nous éclairer sur la proposition à faire lors des prochaines consultations.

AGENDA

A venir jusqu'en novembre



Parmi les textes importants à venir, il y aura:

- Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en deuxième lecture, en cours
- Projets de lois sur le cumul des mandats en commission mixte paritaire
- Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- Projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites

A noter aussi:

- Salon des maires les 19, 20 et 21 novembre à la Porte de Versailles à Paris

[Tout l'ordre du jour du Sénat](#)

CONTACT

PERMANENCE PARLEMENTAIRE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

À Anglet

Marie-Claude Albanési

Tél : 05 59 44 12 05

À Pau

Pierre Lahore

Tél : 06 43 10 02 72

AU SÉNAT

Anne-Caroline Berthet

Tél : 01 42 34 28 73

Mél : j.lasserre@senat.fr

www.udi-uc-senat.fr